

ARRETE DU PRESIDENT

**DÉSIGNANT MONSIEUR JEAN-PIERRE CHAFFAUD POUR ASSURER LA PRÉSIDENTE
DU COMITÉ DE SÉLECTION ET DE SUIVI DE L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL
INTÉGRÉ GPSEA**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/206 du 14 décembre 2016 adoptant la convention entre la Région Ile-de-France et Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) dans le cadre du programme Investissements Territoriaux Intégrés des fonds européens 2014-2020 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.3/024-10 du 22 juillet 2020 relative à la désignation de représentants au sein du comité de sélection et de suivi de l'Investissement Territorial Intégré GPSEA ;

VU le procès-verbal d'élection des vice-présidents et des membres du bureau du 22 juillet 2020 ;

CONSIDERANT que le Président de l'établissement public territorial, Président de droit du comité de sélection et de suivi de l'Investissement Territorial Intégré GPSEA, peut désigner un membre du conseil de territoire chargé de le représenter et d'assurer la présidence de ce comité ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, 9^{ème} vice-président, est désigné pour représenter Monsieur Laurent CATHALA, Président, à la présidence du comité de sélection et de suivi de l'Investissement Territorial Intégré GPSEA.

ARTICLE 2 : En qualité de représentant du Président, délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, sous la surveillance et la responsabilité du Président, pour signer tous les documents afférents au comité de sélection et de suivi de l'Investissement Territorial Intégré GPSEA (convocation, correspondances, procès-verbaux...).

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/09/20
Accusé réception le	18/09/20
Numéro de l'acte	AP2020-068
Identifiant télértransmission	094-200058006-20200101-lmc118925-A1-1-1

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD

Fait à Créteil, le 16 septembre 2020

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/09/20
Accusé réception le	18/09/20
Numéro de l'acte	AP2020-068
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200101-lmc118925-AI-1-1